



Résiliation d'un devis entre professionnel

Par **mathieuruv**, le **13/02/2009** à **20:23**

bonjour, suite a devis signé avec l'entrepris A**** 80% des travaux ont été effectués , après une mauvaise entente sur le chantier nous decidons de nous séparer mais l'entreprise A**** m'envoît un courrier en avance me disans que le retard sur le chantier ainsi que les consequences financieres me seraient imputées pour un changement de société a savoir que , aucun marché ,cctp ,planing ou plan a été signé , seul un devis daté et signé de part et d'autre sans mention de délais de livraison ou d'intervention , deux factures restes a ce jour impayées , mais questions sont:

- a t'il le droit de retenir les factures plus de 45 jours d'après la loi 2009
- peut il me faire supporter les consequences financieres d'un changement d'entreprise
- a t'il le droit de m'imputer des retenues de garanties sur un devis
- peut il m'imposer une facture d'une entreprise adverse